



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 5736

Texte de la question

M. Roger Lestas attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des personnes atteintes de torticolis spasmodique. Jusqu'a une epoque recente, aucun traitement de cette affection n'avait, semble-t-il, fait preuve de son efficacite, mais des etudes nouvelles auraient demontre que des injections locales de toxine botulique procureraient une amelioration dans la majeure partie des cas traites. Il lui demande donc si elle n'envisage pas, compte tenu de l'efficacite demontree, d'inclure ce medicament dans la liste des specialites remboursables.

Texte de la réponse

Deux medicaments a base de toxine botulique ont ete presentes a l'Agence du medicament en vue de leur autorisation de mise sur le marche. L'efficacite de la toxine botulique vient d'etre reconnue par la commission d'autorisation de mise sur le marche pour les indications : « torticolis spasmodique », « blepharospasme », « hemispasme de la face » et, pour l'un des deux medicaments presentes, pour les « troubles de l'oculo-motricite ». En raison du caractere particulierement toxique de ce medicament, le circuit de prescription et de delivrance de la toxine botulique sera defini ulterieurement par un texte reglementaire. Les laboratoires pharmaceutiques produisant de la toxine botulique ont depose des dossiers de demande d'inscription des specialites remboursables devant la commission de la transparence qui se prononce sur le principe du remboursement des medicaments. La prise en charge de ce produit ne pourra intervenir qu'a l'issue de son examen par cette commission, sur decision des pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Lestas Roger](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5736

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2986

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1373